



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

CA Var Estérel Méditerranée, 624 chemin aurélien, Lieu dit CS 50133, 83707, Saint-Raphaël Cedex, F,
Courriel : secretariat.general@cavem.fr, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet : Adresse principale : <http://www.cavem.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Agence/office régional(e) ou local(e)

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Quai de transit de Roquebrune sur Argens - Enlèvement et transport des déchets verts -
Relance - Numéro de référence : 2019F002

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 98390000 - Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Quai de transit de Roquebrune sur Argens - Enlèvement et transport des
déchets verts - Relance

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur ou Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Déchets non ménagers (prestations)

SECTION II : DESCRIPTION

OBJET : Quai de transit de Roquebrune sur Argens - Enlèvement et transport des déchets verts - Relance

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 98390000 - Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FR - Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Marché ordinaire. Le marché est conclu pour une période initiale de 3
ans. L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par OS jusqu'au 31/12/2021.
Reconductible 2 fois 1 an.

II.2.5) Critères d'attribution

Critère de qualité

1. valeur technique / Pondération : 35 %

Prix :

1. Prix / Pondération : 65 %

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Déchets non ménagers (prestations)

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union européenne (dans les cas énumérés ci-dessous)

Autre justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union européenne

Le contrat ne relève pas du champ d'application de la directive

Explication : Une première procédure d'appel d'offres a été lancée le 18 janvier 2019, pour procéder à la désignation d'un prestataire dans le cadre du marché « Quai de transit de Roquebrune-sur-Argens – Enlèvement et transport des déchets verts » mais que ce marché a été déclaré sans suite par la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 mars 2019 pour un motif d'intérêt général (du fait que les deux offres reçues dépassaient non seulement l'estimation du marché mais également le montant inscrit dans le budget alloué à cette affaire). De ce fait une seconde procédure d'appel d'offres, avec négociation – phase offre, a été lancée pour procéder à la désignation d'un prestataire dans le cadre du marché « Quai de transit de Roquebrune-sur-Argens – Enlèvement et transport des déchets verts – Relance » conformément au Code de la Commande Publique 2019, et notamment son article R.2124-1 à 2 traitant des marchés passés par appel d'offres, ainsi que les articles L.2124-3, R.2124 et R.2161-12 à R.2161-20 traitant de la procédure avec négociation

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation :

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché n° : 19PF0003

Lot n° :

Intitulé : Quai de transit de Roquebrune sur Argens - Enlèvement et transport des déchets verts - Relance

Un marché/lot est attribué : oui

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché : 7 août 2019

V.2.2) Informations sur les offres

* Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

PROPOLYS, 109 rue Jean Aicard, 83300, Draguignan, F, Courriel : b.etudes@pizzorno.com, Code NUTS : FR - Le titulaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : 250 000 H.T

Valeur totale du marché/du lot : 259 500

ou

Offre la plus basse : / Offre la plus élevée : prise en considération

Monnaie : euros

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA : euros

Proportion : %

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON, 5, rue Racine, Lieu dit CS 40510, 83041, TOULON, Cedex 9, F, Téléphone : (+33) 4 94 42 79 30, Fax : (+33) 4 94 42 79 89

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON, 5, rue Racine, Lieu dit CS 40510, 83041, TOULON, Cedex 9, F, Téléphone : (+33) 4 94 42 79 30, Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr, Fax : (+33) 4 94 42 79 89, Adresse internet : <http://www.toulon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

30 août 2019